

PRO-ECONOMY.VS

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023-2024

Chères et chers membres,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activité 2023-2024 de notre association. À la suite de la démission de Laurent Tschopp au début janvier 2024, le comité a d'abord fonctionné sous la vice-présidence de Samuel Romailier, avant de se réorganiser.

L'organisation des séminaires, la problématique du remboursement des aides dites « à fonds perdu », les relations avec le service cantonal des contributions, ainsi que la révision de la Loi fiscale valaisanne, ont été les principaux thèmes de discussion.

1 LES SÉMINAIRES 2023-24

L'exercice 2023-24 a été particulièrement riche en séminaire avec pas moins de 7 manifestations. En plus des traditionnels et toujours très appréciés « update » qui ont eu lieu en février dans le Haut et le Bas-Valais, nous avons organisés un séminaire sur le contrôle restreint ainsi que 4 séminaires « 5 à 7 » gratuits sur la réforme AVS, les rulings fiscaux et les outils mis à disposition par le CCF. Ces séminaires « 5 à 7 » ont connu un franc succès et seront reconduits en fonction de l'actualité.

2 REMBOURSEMENT DES AIDES DITES « À FONDS PERDU »

Par suite des informations transmises par le SETI aux fiduciaires et aux bénéficiaires d'aides à fonds perdu, votre comité a eu de nombreux contacts avec GastroValais ainsi qu'avec des membres du Grand Conseil.

Plusieurs motions ont été déposées au Conseil National, ainsi qu'un postulat au Grand Conseil, mais la situation n'est toujours pas réglée à ce jour.

En cas de litige, il est conseillé de vérifier les dates de demande des aides et les mettre en rapport avec les diverses ordonnances fédérales. Nous vous tiendrons bien entendu au courant de l'évolution de la situation.

3 RELATIONS AVEC LE SCC

Nous avons rencontré les responsables du SCC le 7 décembre 2023 et pu discuter de divers thèmes, notamment des problèmes liés au programme pour l'impôt à la source, du multi-adressage, de la gestion des délais, ainsi que certaines problématiques techniques.

La prochaine séance aura lieu en 2025 avec la nouvelle cheffe du SCC, Mme Fabienne Mocellin-Fort. Nous vous invitons à faire part au comité des problématiques rencontrées, sachant que les difficultés rencontrées avec un taxateur peuvent être traitées en direct avec son supérieur hiérarchique.

4 RÉVISION DE LA LOI FISCALE VALAISANNE

Votre comité avait participé en collaboration avec la CCI-Valais à la procédure de consultation relative à la révision de Loi fiscale valaisanne. Nous sommes également intervenus dans le cadre de la 2^{ème} lecture du projet de loi afin de défendre les entreprises, mais également tous les contribuables valaisans. La version adoptée en septembre 2024 par le Grand Conseil nous satisfait, même si l'impôt sur la fortune reste encore trop élevé en comparaison intercantonale.

La révision prévoit notamment un rattrapage de l'indexation du barème de l'impôt sur le revenu, ainsi qu'une modification de la base de ce barème afin d'alléger l'imposition de la classe moyenne. L'abattement sur les participations qualifiées (détention de plus de 10%) sera augmenté à 50% pour le calcul de la fortune imposable. De plus, les concubins vivant en ménage commun depuis 5 ans au moins seront désormais exonérés de l'impôt sur les donations et successions.

* * * * *

Je ne peux naturellement pas terminer ce rapport sans remercier les membres du comité pour leur travail et leur engagement, avec un merci tout particulier à Sébastien Duc, Nicolina Giuzzi, Stefan Gehrig, et à leurs équipes pour la gestion au quotidien de notre association.

Sion, le 9 octobre 2024

